

Incivilités rue de l'Épinette



DANS LE LOTISSEMENT

STOP AUX INCIVILITÉS

DEUX ARRÊTÉS MUNICIPAUX

ONT ÉTÉ PRIS PAR LE MAIRE PATRICE ÉGO

- Plus de consommation d'alcool dans les espaces publics
- La circulation des jeunes mineurs de moins de 16 ans, non accompagnés, interdite de 22 heures à 6 heures du matin

**Le chemin « des moutons »
entre la rue de Bouchain et la résidence des Tisserins**



Mairie

d'ESCAUDŒUVRES (59161)

221 rue Jean JAURÈS

Tél. : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

Site : www.escaudoevres.fr

Ouverture du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h

et de 13 h 30 à 17 h 30

Fermeture le samedi

Permanences :

Monsieur le maire :

SUR RENDEZ-VOUS

à l'accueil en mairie

Madame Danielle LECLAIR,

Référente du CLIC Entour'Âge :

mercredi 14 h à 16 h,

rendez-vous pris en mairie

Les élus :

Patrice ÉGO

Maire d'Escaudœuvres

Gérard DOMISE-PAGNEN

1^{er} adjoint

Finances - Développement
économique

Annick RICHEZ

2^e adjointe

Écoles - Petite enfance - Rythmes
scolaires

Nicole MORY

3^e adjointe

Sports - Jeunesse - Loisirs - Vie
associative - Emploi - Contrats
aidés

André PLATEAU

4^e adjoint

Culture - Fêtes - Cérémonies

Anne-Sophie ÉGO

5^e adjointe

Action sociale - Seniors

Jorge ACURCIO

6^e adjoint

Urbanisme - Politique du logement

Marie-Thérèse ROCQUET

Conseillère municipale déléguée

Environnement - Cadre de vie

Johann COLAU

Conseiller municipal délégué

Travaux - Sécurité

Le mot du maire

Les années passent, la crise économique mondiale perdure, certains pays comme la France la subissent plus fortement que leurs voisins européens. Pour une majorité de Françaises et de Français, l'horizon reste désespérément obstrué : chômage, baisse du pouvoir d'achat, augmentation des impôts. Rien de bien réjouissant en cette fin d'année 2016.



Toutefois, on apprend du monde de la finance que les 61 personnes les plus riches de la planète possèdent autant que les 3,5 milliards d'êtres humains les plus pauvres. On marche sur la tête ! Que nous réserve l'avenir ? On apprend également que le patrimoine des 500 Français les plus riches a progressé de 25 % en 5 ans !

Dans six mois, les Françaises et les Français se rendront aux urnes pour élire un nouveau président de la République. Les citoyens que nous sommes n'ont plus confiance en leurs élus qui sont bien loin de leur quotidien et de leurs préoccupations journalières. Seuls les maires qui sont en permanence sur le terrain peuvent témoigner des difficultés immenses auxquelles ils sont confrontés pour tenir leurs communes à flot. Je fais partie de ceux-là. L' élu local que je suis subit les assauts d'une société révoltée qui a perdu ses repères : Facebook et ses ignominies, rumeurs variées et infondées sur la vie municipale...

Révolté je le suis quand je constate que malgré tous les efforts du conseil municipal pour ne pas augmenter les taxes directes locales (taxes d'habitation et foncier bâti), le conseil départemental augmente ses taux de façon très conséquente, de même que la Communauté d'Agglomération de Cambrai. Bien sûr, il leur faut compenser les recettes que l'État ne verse plus (dotations) et il faut payer le Rsa (département).

Revenons à notre commune et à notre vie de tous les jours. Deux points importants vous préoccupent et préoccupent vos élus : la sécurité et la propreté de notre commune. En ce qui concerne la sécurité, nous avons reçu trois pétitions de riverains mécontents et inquiets, une pour la rue de Bouchain, une pour la rue d'en Bas et une pour la rue Émile Zola. La municipalité a reçu les riverains concernés et a arrêté les moyens à mettre en œuvre afin de faire cesser les incivilités routières, la vitesse excessive. Ces rues sont devenues dangereuses et il en va de la vie des usagers, des riverains et des enfants !

Concernant la propreté de la commune, c'est l'affaire de tous ! Les employés municipaux n'ont pas vocation à ramasser les déjections animales, les papiers et les détritiques divers et variés sur les trottoirs. Un arrêté municipal d'août 2015 oblige les riverains (locataires ou propriétaires) à nettoyer leur trottoir et leur fil d'eau, à rentrer les poubelles ou, pour ceux qui ne peuvent pas, à les stationner correctement. Faut-il que la municipalité prenne la décision de mettre des amendes pour que les habitants comprennent enfin ? Ce serait une première à Escaudœuvres et la municipalité le décidera si cela est nécessaire.

Après les vacances scolaires de la Toussaint, j'ai été amené à prendre deux arrêtés municipaux afin de rétablir l'ordre public et la sécurité des habitants le soir et la nuit dans les rues de la commune. Le premier arrêté municipal interdit la consommation d'alcool la nuit sur la voie publique, le second interdit la circulation et le regroupement d'enfants seuls, mineurs de moins de 16 ans de 22 heures à 6 heures le matin. Ces mesures devraient être mises en œuvre par mes collègues maires de communes qui sont confrontés aux mêmes incivilités.

Patrice ÉGO

Révision des listes électorales

Avis aux électeurs

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2016 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2017.

Tous les Françaises et Français majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec leur mairie au plus tard le 31 décembre 2016, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres états membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **À défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

Publication des listes électorales

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2017 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2017 inclus. À partir du 21 janvier 2017, aucune réclamation ne sera admise.

Infractions en matière d'inscription sur les listes électorales

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire français et attestant de leur capacité électorale.

Fonctionnement du conseil municipal

Monsieur William CHAILLET a, lors de la réunion du conseil municipal du 9 septembre 2016, **été installé dans les fonctions de conseiller municipal** en remplacement de Monsieur Mickaël OLIVIER, conseiller municipal démissionnaire. Monsieur CHAILLET a également remplacé Monsieur OLIVIER aux conseils d'admini-

nistration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de l'Office Municipal de Culture d'Escaudœuvres (OMCE).

Action sociale

Les missions de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Lors de sa dernière réunion du 12 octobre 2016, Madame Anne-Sophie ÉGO, vice présidente, a fait adopter au conseil d'administration un certain nombre de nouvelles mesures.

Jardins ouvriers

À compter du 1^{er} janvier 2017, le CCAS va gérer la location des jardins de la rue du Marais (10 € par an et par parcelle).

Fonctionnement de l'épicerie solidaire

Le principe fondamental du fonctionnement de l'épicerie est de faire en sorte que la lutte contre les exclusions ne soit pas synonyme d'assistantat. **Chaque bénéficiaire va devoir**, avec l'aide de Madame Marie-Noëlle ANDERLIN, gestionnaire, **mettre en place un projet** qu'il devra s'employer à mener à bien pendant la durée d'accès à l'aide qui lui est accordée (trois à six mois). Pour bénéficier de l'épicerie, les autres conditions restent inchangées :

- résider depuis un an dans la commune.
- le reste à vivre ne doit pas excéder 6,88 € par jour.
- la participation financière du bénéficiaire est fixée à 20 % du montant de l'aide accordée.
- la participation à deux ateliers par trimestre est obligatoire pour les moins de 60 ans.

Du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2016, **170 personnes soit 70 familles** ont bénéficié de l'épicerie : 21 couples avec enfants, 21 personnes seules avec enfants et 28 personnes seules.

Restauration seniors

Elle fonctionne le mardi et le vendredi à la salle Louis Aragon pour les personnes de plus de soixante ans. La fréquentation moyenne oscille entre 20 et 30 personnes. Depuis la mise en route, 4 280 repas ont déjà été servis (le prix du repas est de 5 €). Vous pouvez obtenir toute information sur ce service auprès de Madame Laëticia SERPILLON au 03.27.72.70.83 en mairie.

Le portage des repas à domicile

Ce service a démarré en janvier 2016. Au 1^{er} octobre, 1 350 repas à 7 € avaient déjà été distribués. Pour tous renseignements concernant ce service, vous rapprocher en mairie de Monsieur Cédric WARGNIER au 06.47.25.98.90.

La navette

Le service navette a été mis en place en janvier 2014, 15 000 km ont été parcourus intra-muros et ont permis aux bénéficiaires de se rendre chez le médecin, d'effectuer des démarches administratives... Ce service fonctionne les lundis et jeudis sur rendez-vous. Vous pouvez obtenir toute information relative au fonctionnement de ce service en mairie auprès de Monsieur Cédric WARGNIER au 06.47.25.98.90.

Aide à la personne

Ce service a pour but le maintien des personnes âgées ou en situation de handicap au domicile. Pour tous renseignements veuillez vous rapprocher de Madame Laëticia SERPILLON au 03.27.72.70.83 en mairie.

Mutuelle

La mutuelle communale Just a été lancée en juin 2015 par deux administrateurs du CCAS, Messieurs Jean-Pierre GERNEZ et Patrick LECLAIR. À ce jour, environ 50 contrats ont été souscrits par des habitants de la commune auprès de cette mutuelle à des tarifs très intéressants. Escaudœuvres a été la première commune de l'arrondissement à mettre en place un tel dispositif et une quinzaine d'autres communes nous ont imité.

Économie sur les consommations d'électricité et de gaz

Messieurs Jean-Pierre GERNEZ et Patrick LECLAIR, administrateurs du CCAS en suivant l'exemple des communes d'Iwuy et de Le Cateau, seront prochainement en mesure d'organiser une réunion d'information à la médiathèque. L'objectif est de démarcher les fournisseurs d'énergie électricité et gaz et de signer un contrat de fournitures au bénéfice des habitants à des tarifs intéressants.

Brèves de comptoir

1. Un feu se déclare au mois d'août dans la ville. La municipalité s'est-elle investie pour reloger les locataires ?

Oui. Le maire et le conseiller délégué à la sécurité se sont déplacés vers trois heures du matin sur les lieux du sinistre. L'adjoint à l'urbanisme a essayé de les reloger rapidement et ce malgré des propos calomnieux sur Facebook. La directrice d'Habitat 62/59 s'est déplacée de Valenciennes à Escaudœuvres pour un rendez-vous fixé aux locataires. Sans prévenir, ceux-ci ne viennent pas car ils avaient trouvé un autre logement ! Tant mieux ! Le travail de

la municipalité a été bien fait. Les locataires ont quand même pris soin de retirer leurs injures sur les réseaux sociaux.

2. L'éclairage public interrompu de minuit à 6 heures depuis avril a été remis le 3 août au lieu de début septembre (rentrée des classes et campagne de betteraves). Pourquoi ?

Un pyromane sévissait dans la ville début août. Il s'est dénoncé à la police le 10 août. Le commissariat nous avait conseillé de remettre l'éclairage public toute la nuit en août par mesure de sécurité vis-à-vis de la population.

3. Pourquoi la rumeur que les migrants de Calais seraient accueillis dans notre ville au Lapin Noir géré par Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) ?

Pour accueillir des migrants, une concertation entre le préfet du Nord et le maire aurait dû avoir lieu, ce qui n'a jamais été le cas. Il n'y aura donc jamais de migrants accueillis car les structures d'accueil n'existent pas à Escaudœuvres !

4. À la suite de deux diffamations sur Facebook en août et en octobre, la municipalité a-t-elle déposé plainte ?

Non, le maire et son bureau municipal n'ont pas porté plainte, mais ils ne manqueront pas de la faire à la prochaine diffamation venant des réseaux sociaux.

5. En août-septembre courait le bruit qu'il n'y aurait plus de marché hebdomadaire le samedi de 15 heures à 19 heures au centre-ville.

Toujours la rumeur de vouloir supprimer ce qui

existe ! Pour que le marché perdure, n'hésitez pas à nous rendre visite. Venez le samedi après-midi !

6. Les taxes d'habitation et foncières bâties ont augmenté, c'est la faute de la municipalité !

Non ! La décision d'augmenter ces taxes ont été prises par la Communauté d'Agglomération de Cambrai (pour : 87 voix - contre : 13 voix) et par le nouveau conseil départemental du Nord. Les taxes communales votées par le conseil municipal n'ont pas augmenté.

7. L'arrêt minute au droit de la boulangerie rue Jean Jaurès ne convient que pour ce commerce.

Ce commerce l'a demandé au maire qui a accepté. Mais c'est un arrêt au sens du code de la route (article R110-2) qui doit profiter à tous les commerces à proximité de la boulangerie pour une immobilisation momentanée de votre véhicule !

Les sports...

Judo Jujitsu

Les résultats obtenus lors de la saison écoulée par nos licenciés

Benjamins : Rachel MOREAU - Faustine LEGROS - Camille LE FUR - Jade HOURIEZ - Vivien DAVOINE - Vincent TORRES ont participé aux 3 championnats de district, au championnat départemental et au championnat interrégional.



Cadets : Jade ACURCIO 3^e en demi-finale du championnat de France 1^{re} division - Corentin DAVOINE 9^e au championnat départemental 1^{re} division qualifié pour la coupe départementale.

Seniors : Romain DEFRENNE 7^e au championnat départemental 1^{re} division qualifié en demi-finale du championnat de France - Benjamin COMBLEZ 3^e au championnat départemental ceintures de couleur qualifié au championnat régional.



Hockey Club

L'équipe féminine a terminé brillamment la saison 2015-2016 en se classant 3^e de leur championnat. Elles vont jouer au plus haut niveau national lors la saison 2016-2017 en accédant au championnat de France National 1 en hockey gazon et au championnat élite en salle. La municipalité a organisé une réception en leur honneur en mairie.



Travaux

Construction d'une stèle rue d'Erre

En octobre dernier, la municipalité a honoré la mémoire du capitaine Coulson Norman MITCHELL, officier canadien qui fût l'auteur d'un fait d'armes durant la Première Guerre mondiale en empêchant le pont d'Erre de sauter. Pour marquer cet événement, une stèle commémorative a été érigée à proximité du pont d'Erre sur un terrain appartenant à la sucrerie Tereos. Ce monument et ses abords ont été réalisés par nos services techniques municipaux : arasement des terrains existants, nivellement, apport de terre végétale, construction de la stèle, création d'un chemin d'accès borduré, pose de gazon. Pour achever d'agrémenter ce lieu de mémoire et de recueillement, des érables seront plantés sur le site.



Dans les écoles

Les services techniques municipaux ont profité des vacances scolaires d'été pour réaliser des travaux dans les écoles. Hormis les travaux d'entretien courant, des travaux plus importants ont été réalisés :

- deux plafonds de l'école Jean Lebas ont été refaits par la pose de faux plafonds en dalles ignifugées.



- un nouvel éclairage a été posé à la fois économique et plus confortable sur le plan visuel pour les enfants. L'éclairage par Led permet de diviser par deux la consommation d'électricité.

Les enfants fréquentant l'école Suzanne Lanoy ont également trouvé du changement dans leur école le jour de la rentrée :

- une grande partie du plafond a été remis à neuf, des plaques ont été changées, le tout a été enduit et repeint apportant plus de clarté dans cette école.

Terrain de hockey

L'équipe féminine de hockey a accédé en nationale 1 à l'issue du championnat 2015-2016. Cette montée parmi l'élite nationale a obligé la municipalité à réaliser divers travaux au stade de hockey Ludovic Ségard. Les travaux entrepris étaient imposés par la fédération française de hockey.

Les services techniques municipaux ont procédé à l'installation de bancs de touche et à l'installation d'un panneau d'affichage électronique. Un local technique sera par ailleurs installé prochainement à proximité des installations existantes. Ces aménagements ont mobilisé une grande partie de nos services techniques car les délais de réalisation étaient très courts.



Les écoles de notre commune

Divers travaux d'entretien ont été réalisés par le personnel municipal durant les vacances d'été comme chaque année.

La rentrée des classes s'est déroulée de façon très satisfaisante.

- **56 enfants** sont inscrits à l'école maternelle **Paul Langevin**
- **65 enfants** sont inscrits à l'école maternelle **Suzanne Lanoy**
- **91 élèves** fréquentent l'école élémentaire **Joliot-Curie**
- **106 élèves** fréquentent l'école élémentaire **Jean Lebas**.

L'effectif global pour cette rentrée de septembre 2016 est donc de **318 élèves**.

Suite aux tragiques événements que nous avons connus ces derniers mois, le plan Vigipirate a été renforcé à son niveau maximal par les services de l'État : préfet et services académiques.

Des barrières de protection ont été posées devant chaque école. Des mesures ont été et vont être prises pour restreindre la circulation et interdire le stationnement devant les écoles. Nous comptons sur la participation active des parents pour que ces mesures de protection soient efficaces. Les plans particuliers de mise en sécurité ont été revus et de nouveaux exercices plus contraignants ont déjà été réalisés et d'autres seront réalisés durant toute l'année scolaire. La municipalité a relevé, suite à ces premiers exercices, que quelques petits aménagements étaient à réaliser très rapidement afin que nous soyons parfaitement opérationnels. Nous espérons bien évidemment que nous ne serons jamais confrontés à la mise en œuvre de ces dispositifs.



La propreté de la ville, c'est l'affaire de tous

Gestion des poubelles

Une poubelle constamment sur le trottoir est une source d'insalubrité. Sortie le dimanche soir, elle doit être rentrée le lundi après le ramassage des ordures. Si elle contient des restes alimentaires, les rats peuvent abonder.



Dératisation

La dératisation a eu lieu en octobre dans toute la ville. Des doses de raticides sont à la disposition des habitants en mairie et ont été distribuées par l'entreprise dans la commune.

Déjections animales

Les chats ont généralement des maîtres. Ne nourrissez pas les chats errants !

Si vous promenez votre chien, vous en êtes responsables et vous devez ramasser ses déjections. À la mai-

rie, des sachets sont mis à votre disposition.

Entretien des trottoirs et caniveaux

Vous devez nettoyer régulièrement votre trottoir, votre caniveau et tailler ou élaguer vos arbres bordant les voies publiques. L'arrêté municipal du 6 août 2015 prescrit l'entretien du trottoir et du caniveau que vous soyez locataire ou propriétaire. L'élagage des arbres bordant l'es-

pace public doit être fait par les propriétaires riverains.

La période du 15 novembre au 15 décembre 2016 sera une période de sensibilisation afin qu'à Noël la ville soit plus propre. Les employés municipaux et la balayeuse municipale ne peuvent remplacer vos devoirs et obligations de citoyen responsable. Rappelons que les contrevenants sont verbalisables.

Voyage des 15-17 ans

Pour fêter Halloween, la commission jeunesse avait offert un voyage à Disneyland Paris aux ados de 15 à 17 ans. 60 jeunes ont ainsi profité de cette belle journée ensoleillée. Félicitations à tous les jeunes participants au voyage pour leur comportement au cours de cette journée !



Accueil de loisirs et sportifs

256 enfants de 2 à 16 ans ont été accueillis dans nos centres de loisirs de juillet et août soit une dépense pour la municipalité par enfant de l'ordre de 117 €.

En juillet : maternel = 35
primaire = 69
sportif = 51.

En août : maternel et primaire = 52
sportif = 32.

Nous avons constaté cette année une forte baisse des effectifs pour les primaires et maternels en juillet et août, les sportifs sont toujours aussi nombreux.

Comme chaque année, de nombreuses activités et sorties ont été proposées au cours des deux sessions.

En juillet, les activités du centre maternel avaient pour thème les animaux :

- semaine 1 : les animaux de la jungle.
- semaine 2 : les animaux du monde marin.
- semaine 3 : les animaux de la ferme.

Ils ont pu découvrir leur environnement, leur famille et leur alimentation.



Le spectacle de marionnettes s'intitulait : « Remue ménage à la ferme ». Ils ont participé à de nombreuses ac-

tivités manuelles : confection de moulins à vent, cerfs-volants, pots à crayons, etc.

La météo favorable a permis d'organiser une journée à Boulogne-sur-Mer et une visite au parc de la Falaise au Portel et bien sûr la grande sortie de fin de centre à Bagatelle.

Les primaires avec les traditionnelles sorties piscine, bowling, Octopus et cinéma, 2 séjours camping ont été organisés un séjour au centre équestre d'Avesnes-le-Sec avec initiation poney et chevaux et un séjour au bassin rond à Estrun avec des activités nautiques,

Pour la fin des centres de juillet et août : une journée au parc Astérix.

Pour les centres sportifs de juillet et août, de nombreuses activités étaient proposées aux jeunes : Pure Aventure à Ronchin, randonnées pédestres et accrobranche dans le parc de Raismes, une sortie au Fleury, Galaxie kid, randonnée VTT. Sans oublier les activités traditionnelles : piscine, festi basket, festi hand, quad, équitation, initiation hip hop, capoeira et zumba, organisation de grands jeux sur le thème de l'Euro de football 2016. Ils ont aussi pu découvrir de nouveaux sports : bubble foot, foot américain, baseball, jorkyball, tchoukball, boxe taï, etc.



Exposition à la médiathèque

Durant la période du 24 septembre au 1^{er} octobre 2016, vous avez pu voir une exposition intitulée « Vive la République ». Cette exposition, composée de plusieurs



panneaux, expliquait ou réexpliquait aux visiteurs les symboles de la République.

Aujourd'hui, après les attentats que nous avons connus, les actes d'incivilité et de racisme que nous voyons tous les jours, il était important de rappeler aux jeunes et aux moins jeunes, loin des idéaux politiques, les valeurs qui sont le fondement de notre République. Les enfants des écoles sont

venus voir cette exposition en compagnie de leurs enseignants et nous espérons qu'ils en ont retenu l'essentiel.

Nous profitons de cette exposition pour lancer ce questionnaire aux enfants de nos écoles

1. Pourquoi le drapeau français est-il bleu, blanc, rouge ?
2. Pourquoi la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » ?
3. Que symbolise « Marianne » ?
4. Qu'est ce que la Marseillaise ?

Les réponses sont à envoyer à l'adresse suivante :

M. le Maire - 221 rue Jean Jaurès
59161 ESCAUDŒUVRES
avant le 1^{er} décembre.

Un cadeau récompensera les trois meilleures réponses

Inauguration d'une stèle à la mémoire du capitaine Coulson Norman MITCHELL

C'est le vendredi 14 octobre 2016 qu'a eu lieu l'inauguration de la stèle érigée à la mémoire du Capitaine Coulson Norman MITCHELL, officier canadien, et de tous les soldats canadiens qui ont laissé leur vie sur le sol de France durant la Première Guerre mondiale.



Devant un parterre de personnalités du Cambrésis, Madame BATAILLE, sénatrice, maires, présidents d'associations patriotiques, de treize drapeaux, Monsieur Patrice ÉGO, maire d'Escaudœuvres, accompagné du capitaine de frégate René TREMBLAY, attaché défense adjoint auprès de l'ambassade du Canada, ont dévoilé la plaque commémorative.

Le capitaine Coulson Norman MITCHELL a, dans la nuit du 8 au 9 octobre 1918, empêché la destruction du pont d'Erre en sectionnant les fils reliant des barils d'explo-

sif sous le feu nourri de l'ennemi, puis tint tête aux soldats allemands jusqu'à l'arrivée des renforts. Cet exploit permit aux troupes canadiennes de libérer Escaudœuvres et l'Est du Cambrésis.

Pour ce fait d'armes, le capitaine MITCHELL fut décoré de la Victoria Cross (la plus haute distinction militaire de l'armée britannique et du Commonwealth).

Cette cérémonie était rehaussée par la présence de la musique de l'air sous la direction du colonel KESMAECKER.



De retour à la salle polyvalente, le public put admirer l'exposition montée par les élèves des écoles Jean Lebas et Joliot-Curie. Cette exposition de qualité était agrémentée par le flambeau de la paix et le drapeau du centenaire aimablement prêtés pour la circonstance par la Ville de Cambrai.

Le soir, à la salle polyvalente, l'orchestre de cuivres de la musique de l'air donna un concert devant près de trois cents personnes. La qualité de ce Brass Band qui n'est plus à démontrer quand on sait que tous les musiciens qui le composent sont des premiers prix de conservatoires supérieurs de musique. L'issue de ce concert fut saluée d'une salve d'applaudissements de plusieurs minutes par un public conquis et debout.



Cette cérémonie avait été organisée par Messieurs Gérard DOMISE (1^{er} adjoint et historien local), André PLATEAU (adjoint à la culture et aux fêtes) et Monsieur le lieutenant-colonel Régis CRÉPIN (conseiller municipal). La stèle et son environnement, situés près du pont d'Erre, ont été réalisés par le personnel des services techniques que nous remercions chaleureusement pour la qualité de leur travail.

Sécurité

La sécurité dans la commune demeure une préoccupation quotidienne face aux incivilités qui sont en augmentation et du comportement irresponsable et souvent dangereux des automobilistes.

La municipalité a décidé de mettre les moyens nécessaires en œuvre afin d'améliorer la sécurité routière de façon notoire dans des secteurs particulièrement exposés de notre commune.

Rue d'Erre

La rue d'Erre voit son trafic augmenter chaque année de façon très conséquente du fait de la campagne sucrière. La zone de stationnement de la rue d'Erre a été agrandie afin d'éviter au maximum le croisement des poids lourds et de réduire la vitesse en général. Une demande de subvention a été demandée à monsieur le président de l'assemblée départementale afin de financer l'implantation de feux tricolores intelligents qui réagiront en fonction de la vitesse des véhicules.



Rue de Bouchain

Cette rue est empruntée plusieurs fois par jour par les élèves de l'école élémentaire Joliot-Curie. Une concerta-

tion a eu lieu avec les riverains. L'idée d'installer un ralentisseur a été abandonnée par crainte des nuisances sonores. Un marquage au sol va être réalisé avec rappel de la limitation de vitesse à 30 km/h. Ces marquages et signalisation seront d'ailleurs réalisés également rue Victor Hugo aux abords de l'école maternelle Paul Langevin.

Rue d'en Bas

Cette rue limitée à 5,5 tonnes est confrontée à un double problème : la vitesse excessive et le passage des poids lourds qui la dégrade. Nous avons rencontré quelques riverains pour mieux comprendre leurs attentes. C'est ainsi que les stops des ruelles d'Erre vont être supprimés et implantés rue d'en Bas créant des arrêts pour casser la vitesse. En ce qui concerne le passage des poids lourds, deux chicanes vont être réalisées qui rendront le passage des poids lourds impossible. Le dispositif sera conséquent de par le gabarit des véhicules ciblés et a déjà prouvé son efficacité dans les communes où il a été implanté.

Rue Émile Zola

Là encore, la municipalité a rencontré les riverains de cette rue. Bien que celle-ci soit en sens interdit, les riverains sont victimes de la vitesse des quads, des deux roues et des voitures qui empruntent cette rue venant d'Auchan pour rejoindre la rue du Marais, puis la rue Lévêque à Cambrai. La barrière qui avait été installée a été systématiquement dégradée plusieurs fois. Celle-ci va être complètement modifiée et remplacée. D'autre part, un système permettant le passage des piétons et des voitures d'enfants va être installé.



« MEDIANNES »

Tél : 03 27 70 16 60 ou 07 78 41 66 48

La culture de « la médiation » tend à se développer dans le plus grand intérêt de l'utilisateur et de la famille. Le service de médiation familiale « Médiannes » propose un service d'écoute et d'accompagnement face aux difficultés familiales que peuvent rencontrer les familles

La médiation familiale est une démarche amiable dont l'objectif principal est de parvenir à communiquer de façon satisfaisante. Elle s'adresse aux parents, aux grands-parents, aux membres de la famille qui souhaitent sortir d'un conflit et trouver un lieu d'échange, d'écoute et de réflexion propice à la prise de décision.

Vous pouvez les rencontrer du mercredi au samedi au 9 rue du Maréchal Juin à Cambrai.

Pour qui ?

Les parents, les grands-parents, les membres de la famille qui souhaitent sortir d'un conflit, et trouver un lieu d'échange, d'écoute et de réflexion propice à la prise de décision.

- Aide à la décision.
- Séparation parentale.
- Vieillesse d'un membre de la famille.
- Recomposition parentale.
- Parent/jeune adulte.
- Parent/adolescent.
- Grands-parents.

Pour quoi ?

- Reprendre le dialogue, arrêter les guerres.
- Permettre à chaque membre de la famille d'assumer son rôle (responsabilité parentale).

- Prendre en compte les besoins de chacun (solutions adaptées).
- Trouver des accords concrets qui conviennent à toute la famille.
- Préserver les droits des enfants, comme ceux des adultes.
- Prendre des décisions entre frère et sœur concernant le parent.
- Organiser la coparentalité.
- Une démarche accessible à tous.

Comment ?

- Une démarche volontaire.
- Des entretiens confidentiels.
- Un premier entretien d'information gratuit.
- Une participation financière de chacun, en fonction des ressources de 2 à 115 €.



Le marché communal

Le marché communal a connu durant le mois d'août une baisse non négligeable de fréquentation. Cette baisse n'est pas due exclusivement aux vacances estivales et ce phénomène a été constaté sur l'ensemble des marchés de la région. La pérennité de notre marché a été mise en péril, les acheteurs avaient déserté la place François Mitterrand et les commerçants ont vu leur chiffre d'affaires fondre au point d'envisager, par manque de rentabilité, de ne plus s'installer à Escaudœuvres. Suite aux différents articles parus dans la presse locale et sur la page Facebook du marché, la clientèle est

progressivement revenue et le marché communal a retrouvé des couleurs. Ces articles de presse ont permis de faire connaître notre marché qui s'est ouvert sur l'extérieur et nombreux à présent sont les clients des communes environnantes qui viennent faire leurs courses à Es-

caudœuvres. Aujourd'hui, notre petit marché se porte bien. Il est essentiellement axé sur l'alimentaire. Il reste à taille humaine : commerçants et clients se connaissent bien, se tutoient, certains ont même droit à la bise. C'est un véritable lieu de convivialité qui gagne à être connu.



Concert « The Shadow' Stairs »

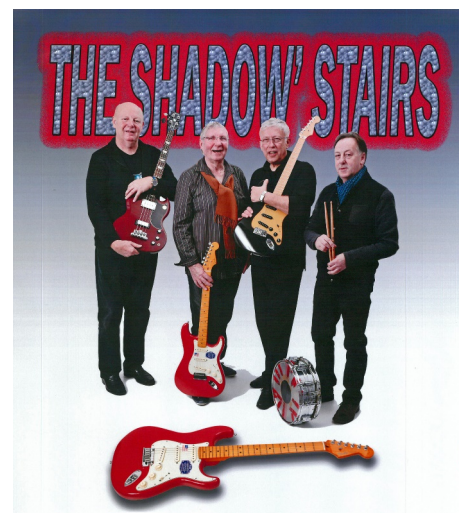
Vendredi 4 novembre à 19 h, l'auditorium de la médiathèque « Liberté » accueillait une centaine de personnes venues écouter les « Shadow' Stairs ». Le public fut enthousiasmé par la qualité de ce concert et ravi d'avoir rajeuni d'une cinquantaine d'années durant près de deux heures et demi.

À la sortie, ce n'était que des « merci pour cette soirée », « c'était formidable »...

En effet, cette bande de quatre copains, comme ils ont plaisir à le dire, a su combler tous les nostalgiques des années 60 avec les succès des Shadows, Spoutniks et autres. Tout le monde connaissait « Apache », « The riders in the sky », « Atlantis », « Johnny Guitar », « F.B.I. », « Peace pipe »... Près de quarante titres plus connus les uns que les autres.

Une soirée de pur bonheur pour les présents qui se chargeront, nous en sommes persuadés, de faire la publicité pour ce groupe de jeunes retraités et de leur immense talent.

Soyez en sûr, nous les reverrons bientôt à Escaudœuvres.



AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

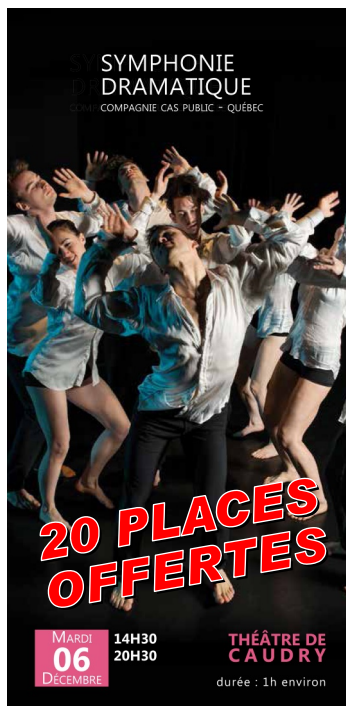
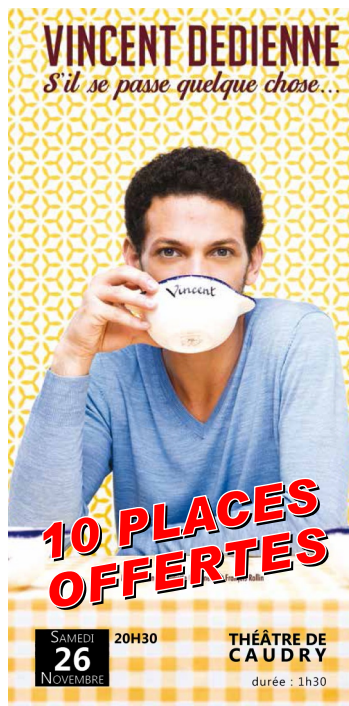
Le samedi 3 décembre de 10 h à 21 h, une animation pour le téléthon sera organisée à la salle des sports avec la collaboration des associations de la commune.

Nous comptons sur votre présence pour cette action de solidarité. Conservez vos petits bouchons plastique car **un ramassage sera effectué par les services techniques le vendredi 2 décembre.**

LES RESTAURANTS DU COEUR

LES RELAIS DU COEUR

À compter du 5 décembre 2016, les inscriptions seront prises le **lundi de 9 h 30 à 11 h** au **centre Benoît Frachon, salle scène.**



Les SCÈNES MITOYENNES offrent aux habitants d'Escaudœuvres

- ⇒ 10 places pour le spectacle de Vincent DEDIEENNE au théâtre de Caudry le 26 novembre 2016.
- ⇒ 20 places pour le spectacle « Symphonie dramatique » au théâtre de Caudry le 6 décembre 2016.

Les premières demandes seront satisfaites.



Bon à remettre à Virginie à la mairie

NOM

Prénom

Adresse

..... 59161 ESCAUDŒUVRES

Téléphone

désire obtenir (un seul choix possible) :

2 places gratuites pour le spectacle de Vincent DEDIEENNE au théâtre de Caudry le 26 novembre 2016.

ou

2 places gratuites pour le spectacle « Symphonie dramatique » au théâtre de Caudry le 6 décembre 2016.

État civil

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.), la collectivité est tenue de recueillir le consentement préalable des intéressés ou des représentants légaux pour la publication des événements (naissance, mariage et décès) dans le bulletin municipal.

Par conséquent, les listes relatives à l'état civil ne peuvent pas être diffusées dans ce bulletin.

Agenda

Vendredi 18 novembre

- **Assemblée générale du Cyclo Club.** Centre Benoît Frachon.

Samedi 19 novembre

- **Concours de belote** à 18 h 30 - Centre Benoît Frachon. Organisé par l'association des parents d'élèves Lanoy Lebas.

Vendredi 25 novembre

- **Assemblée générale de l'UNRPA.** Salle polyvalente.

Samedi 26 novembre

- **Grand Prix de pétanque** de la ville d'Escaudœuvres (2^e manche) à 14 h 30 - Boulodrome Noëlla Querleu.
- **Audition de l'Harmonie Municipale** d'Escaudœuvres lors de la messe de sainte Cécile à 18 h 00 - Église saint Pierre.

Dimanche 27 novembre

- **Assemblée générale de la FNACA.** Centre Benoît Frachon.

Vendredi 2 décembre

- **Téléthon.** Ramassage de bouchons en plastique dans la commune par les services techniques.

Samedi 3 décembre

- **Téléthon avec la collaboration des associations de la commune** de 10 h à 21 h - Salle des sports.

Samedi 3 et dimanche 4 décembre

- **Marché de Noël.** Salle polyvalente. Père Noël - Pat Patrouille - Buvette et petite restauration sur place. Samedi après-midi : maquillage. Dimanche : sculpteur de ballons, promenade en calèche. Ouverture le samedi de 14 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 19 h. Entrée gratuite.

Jeu 8 décembre

- **Dernière collecte des déchets végétaux**

Samedi 17 décembre

- **Grand Prix de pétanque** de la ville d'Escaudœuvres (3^e manche) à 14 h 30 - Boulodrome Noëlla Querleu.

Jeu 29 décembre

- **Grand Prix de pétanque** de la ville d'Escaudœuvres (4^e manche) à 14 h 30 - Boulodrome Noëlla Querleu.